

Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/JL/EL/2015

du Conseil de la Communauté

=====

SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 25 juin à 14h30, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 19 juin 2015 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. BOULARD, Président.

Sont présents : M. BOULARD, M. SOULARD, M. ROUILLON, Mme GOUIER, M. LEPROUST, Mme KARAMANLI, M. CHEVALLIER, M. COZIC, Mme KAZIEWICZ, M. MORTREAU, M. BRAUD, M. LANDY, M. BIENCOURT, M. BATIOU, M. DELPECH, M. JEAN, Mme DUBOIS, M. CALIPPE, Mme POUPINEAU, Mme PAIN, Mme SÈVÈRE, M. COUNIL, Mme SCHIAPPA, Mme MOISY, Mme RIVRON, M. PIGEAU, M. BROCHARD, Mme PIVRON, M. EDOM, M. NOGUÈS, M. FAVENNEC, Mme LEBATTEUX, Mme BABILLOT, Mme SIOPATHIS, M. LE BARS, M. EGBERT, Mme LUSSON, M. CHALUMEAU, Mme ANDRE, M. LECOQ, Mme AUBIN, M. FONTAINE, Mme HEULOT, Mme ROUSSEAU, M. LORIOT, Mme BUROT, M. JOSSELIN, Mme VISINE, M. LE BOLU, M. PORTE, Mme CHEVALIER, M. MARIE

Absents et représentés : M. ROUILLON, M. LEPROUST, Mme KARAMANLI, M. GUY, M. DELPECH, Mme BESNARD, M. LE FOLL, Mme BRULÉ-DELAHAYE, Mme SÈVÈRE, Mme SCHIAPPA, Mme MOISY, Mme PEROT, Mme MORANÇAIS, M. VICTOR, Mme PICHON, Mme BOUCHÉ, M. GUIBERT, M. PAUMIER, Mme LEMAITRE, M. GOULETTE, Mme LEPELLETIER, Mme MARTIN

Votes par procuration :

M. COZIC pour M. ROUILLON après son départ
Mme CHEVALIER pour M. LEPROUST après son départ
M. COUNIL pour Mme KARAMANLI après son départ
Mme PAIN pour M. GUY
M. BIENCOURT pour M. DELPECH après son départ
Mme DUBOIS pour Mme BESNARD
M. BOULARD pour M. LE FOLL
M. SOULARD pour Mme BRULÉ-DELAHAYE
M. BATIOU pour Mme SÈVÈRE après son départ
Mme KAZIEWICZ pour Mme SCHIAPPA après son départ
M. CALIPPE POUR Mme MOISY après son départ
M. BROCHARD pour Mme PEROT
Mme RIVRON pour Mme MORANÇAIS
M. LANDY pour M. VICTOR
Mme POUPINEAU pour Mme PICHON
Mme LEBATTEUX pour Mme BOUCHÉ
M. JEAN pour M. GUIBERT
Mme AUBIN pour M. PAUMIER
M. MORTREAU pour Mme LEMAITRE
Mme ROUSSEAU pour M. GOULETTE
M. LE BOLU pour Mme LEPELLETIER
M. PORTE pour Mme MARTIN

M. FONTAINE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 Juin 2015 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2015

81 -Lancement d'une étude avant-travaux de restauration des berges de la Sarthe Amont et de l'Huisne Aval

Direction Environnement - Service Nature en ville -

Rapporteur(s) M. Marcel MORTREAU

Dans le cadre de l'entretien et de la restauration des berges des cours d'eau, et en gardant le souci de réduire les facteurs aggravants des inondations, Le Mans Métropole a inscrit au BP2015 des crédits pour l'engagement d'opérations, prioritairement sur propriétés publiques, de restauration des berges de la Sarthe Amont et de l'Huisne, cours d'eau non domaniaux dont l'entretien des berges revient donc aux propriétaires riverains.

Deux secteurs ont ainsi été identifiés, qui nécessitent d'engager ces travaux de confortement des berges :

Restauration des berges de la Sarthe Amont – rive droite - Le Mans

Il est envisagé en 2015 d'engager les opérations de confortement des berges de la Sarthe en rive droite, quartier de la Madeleine au Mans en réponse à un affouillement important sur le secteur identifié, tout en respectant les équilibres naturels en place (techniques végétales à privilégier). Les objectifs poursuivis sont la stabilisation des berges indispensable au passage du Boulevard Nature (prévu en bord de Sarthe sur ce secteur) et la gestion de la végétation rivulaire.

Restauration des berges de l'Huisne au droit de l'usine de l'eau – Yvré l'Evêque

Il est envisagé en 2015 d'engager les opérations de confortement des berges de l'Huisne au droit de l'usine de l'eau à Yvré l'Evêque, en réponse à une érosion importante à proximité immédiate de la prise d'eau de l'usine. Les objectifs poursuivis sont la stabilisation des berges dont l'érosion pourrait à terme menacer la prise d'eau, et la gestion de la végétation rivulaire afin de prévenir la formation d'embâcles végétaux et de limiter l'implantation et le développement d'essences invasives.

Pour ces deux projets, la première étape consiste à faire appel à un bureau d'études spécialisé pour établir, sur les deux secteurs concernés, un diagnostic précis de la situation et des propositions de travaux répondant aux objectifs fixés, planifiées et chiffrées dans le temps.

Cette étude, et les travaux qui en découleront, peuvent être subventionnés :

- A hauteur de 30% par la Région Pays de la Loire dans le cadre respectivement du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) de la Sarthe Amont et du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) de l'Huisne
- A hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau dans le cadre des Contrats Territoriaux existants.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à solliciter ces subventions auprès de la Région Pays de la Loire et de l'Agence de l'Eau, dans un premier temps pour les études, puis pour les travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEH15H304H1

Affichage le 29 juin 2015

Délibération exécutoire le 29/06/2015

